



DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL 2026/37

Portant réglementation sur le stationnement en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 27 janvier 2026 par Monsieur Anthony ABELLAN de la société Abellan Paysage sise 7 allée des Martyrs 66300 THUIR, en vue d'effectuer des travaux d'élagage au 21 avenue du Canigou à PEZILLA-LA-RIVIERE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement à hauteur du 21 avenue du Canigou à PEZILLA LA RIVIERE durant cette intervention,

A R R E T E

Article 1 : Suite aux travaux d'élagage, la mise en place d'une benne sera autorisée sur les emplacements de stationnement, situés devant le 21 avenue du Canigou à Pézilla-la-Rivière, à compter du 2 février 2026 et pour une durée de 3 jours.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le 28 janvier 2026.

Destinataires :

Anthony Abellan : abellan.paysage@gmail.com
Conseil Départemental : frederic.vaux@cd66.fr
Services techniques
SDIS 66

Le Maire,

Paul BILLES.

